

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – Mardi 9 Février 2016 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Corine Panatier (procuration à Patrick Moura)

Michel Lauvaux (procuration à Guy Labarrère)

Martine Bert (procuration à Georges Guilhamet)

Sandrine Larbiouze (procuration à Delphine Craspay)

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani / Catherine Gosseaume (rédacteur)

Le Procès verbal de la séance du 5 Janvier 2016 est accepté à l'unanimité.

1 - Marché Ecole du Bourg.

Le maire donne le résultat du deuxième appel d'offre pour le marché de la construction de la cantine et des 2 classes de l'école du Bourg.

GROS OEUVRE	ANTIN	144 664 € HT
CHARPENTE	CRASPAY	57 744 € HT
MENUISERIE	PAYBOU	49 788 € HT
PLATRERIE	SPB	33 488 € HT
PLOMBERIE	CROUXET	61 998 € HT
PEINTURE	POUSSIMOUR	8 251 € HT
ELECTRICITE	CLEDE	31 577 € HT
CARRELAGE	OLIVERA	29 419 € HT
METALLERIE	ARLA	10 357 € HT
FONDATIONS	SOFIM	24 970 € HT

Le coût total de ce bâtiment s'élève à 542 700 € TTC auxquels il convient d'ajouter les frais d'architecte d'environ 44 000 € TTC.

Les quatre conseillers minoritaires ont voté contre cette proposition estimant la somme très élevée d'une part et compte tenu des risques de suppressions de classes dans les années à venir d'autre part. Un projet plus modeste aurait pu voir le jour (en aménageant les appartements au-dessus de la Maternelle en particulier) et surtout dans des délais de réalisation plus rapide.

Le maire pense que les travaux vont pouvoir débuter en mars /avril pour une livraison à la rentrée de septembre 2016.

La délibération est acceptée par 14 voix pour et 4 contre, Mme Craspay ne participant pas au vote car l'entreprise de son époux fait partie de la liste des artisans retenus.

Mme Monset demande au maire si « l'étude prévisionnelle de l'évolution de la fréquentation des écoles » prévue dans son document de campagne est disponible et si de nouveaux arrivants ou constructions sont prévus. Le maire répond qu'elle n'a pas été réalisée mais que les deux classes supplémentaires qui vont être construites seront largement utilisées, et que les inquiétudes quant à la fermeture d'une classe à la rentrée ne sont pas d'actualité ...

2- ZAC de la Bastide, cession de terrain : par 15 voix pour et 4 contre, le conseil accepte la proposition du maire de céder une parcelle de 500 m² au tarif de 25 € /m² à M. Maisongrosse. La délibération précise que seule une construction à vocation commerciale sera tolérée.

Michel Aurignac souhaite que cette clause soit valable pour toute la parcelle et qu'elle soit inscrite à la fois dans le PLU et dans le règlement de la ZAC de la Bastide.

Patrick Moura s'inquiète de cette vente à 25 €/m² alors que le terrain a été acquis par la commune au prix de 58 €/m² et demande s'il est possible de vendre à perte un bien communal. Il demande également à qui seront imputés les frais de raccordement au réseau d'assainissement. Le maire informe que c'est l'acheteur qui paiera ces travaux et que c'est une volonté de la mairie d'installer à cet endroit une activité artisanale.

Michel Aurignac trouve ce prix très bas et il indique que la Communauté des Communes du Pays de Nay vend du terrain aux artisans à 35 € le m². Le maire lui répond que lui-même voulait fixer le prix à 30 € le m², mais que M. Maisongrosse avait rejeté cette hypothèse car la municipalité précédente lui avait proposé du terrain à 25 € le m².

Les élus de l'opposition lui rétorquent qu'il ne s'agit pas du même terrain. Ils avaient en effet proposé de lui céder du terrain à **prix coûtant** sur la parcelle à vocation commerciale en bordure du CD 35 (la SEPA vendait ce terrain à la commune à 25 € le m²).

Là, nous sommes sur du terrain qui a coûté 58 € le m² à la commune qui va devoir, en plus, viabiliser la partie restante !

3- Voirie 2015 :

Antoine Cuyaubère présente les résultats de l'appel d'offre pour la voirie 2015.

C'est la société LAPEDAGNE qui sera en charge de la réfection des chemins communaux pour un montant de 69 910 € TTC.

Les travaux vont concerner la reprise du chemin de la Mountagne (17 010 € TTC) et la rénovation des trottoirs du quartier Lasgraves (52 900 € TTC).

L'adjoint en charge de la voirie précise que ce retard d'un an sur la voirie 2015 est dû aux délais de réponse de l'Agence Publique de Gestion Locale en charge du dossier. Il assume également une part de responsabilité dans les attermoissements de ce dossier.

L'unanimité est acquise pour ce point.

4 - Règlement GROUPAMA :

Le conseil municipal donne un avis favorable au maire pour encaisser un chèque de 1 380 € de l'assureur GROUPAMA. Cette somme vient en compensation d'un sinistre déclaré en 2015. Suite à une effraction d'un local de la salle des sports Jean Labarrère une porte avait dû être réparée.

5 - Demande de subventions :

La mairie envisage d'acquérir du matériel de désherbage thermique et une balayeuse tractée. L'Agence de l'Eau encourage ce type d'achat avec des aides qui peuvent couvrir 70% du besoin. La proposition est acceptée à l'unanimité.

6- Plan de financement tableaux numériques pour les écoles : Un programme d'achat de matériel informatique avait été engagé en 2015. Il concernait l'acquisition de 12 tablettes numériques pour l'école du Pont Latapie et de 2 tableaux TBI (tableaux blancs numériques interactifs) pour les classes du Bourg.

Le maire propose de solliciter l'Etat pour bénéficier d'une subvention de 35%, l'ensemble du projet étant estimé à 14 346 € HT (2 devis ont été demandés à CG Informatique de Nay et à Panic PC de Bordes). La délibération est votée à l'unanimité.

Questions diverses :

Marc Canton informe les conseillers de la tenue d'une séance plénière lundi 15 février pour évoquer les projets 2016 : bâtiments communaux, réseau pluvial et assainissement rue Carrère-Longue et création d'un Centre de Loisirs.

Mme. Capelani annonce la réception des couples fêtant leurs Noces d'Or et de Diamant le lundi 29 février 2016 à 11h. Patrick Moura s'étonne du choix de la date. Pourquoi pas un samedi comme lors des autres années ?

Mme. Capelani informe les élus que le Repas des Aînés aura lieu le samedi 5 mars 2016 à 12heures.

Antoine Cuyaubère prévient que des travaux complémentaires vont être engagés sur les berges de l'Ouzom au niveau de la station d'épuration. La dernière crue de la rivière a endommagé la protection en place. La Sté. SOTRAVOS va réaliser ce renforcement.

Une visite des ingénieurs du Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau a également eu lieu au niveau des propriétés Matocq, Lafleur et Panatier en amont du Pont Latapie.

Le maire informe les conseillers que la commission sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présidée par le préfet a décidé de ne pas rattacher les communes d'Assat et de Narcastet au Pays de Nay malgré leur désir réitéré de rejoindre notre Communauté de Communes, mais de les associer à la Communauté d'Agglomération de Pau. La Communauté de Communes Ousse-Gabas rejoindrait en totalité celle de Pontacq.

Patrick Moura renouvelle sa demande d'obtenir les documents relatifs au tableau des effectifs du personnel et au grand livre des opérations comptables de la commune qui ne lui ont toujours pas été communiqués.

La séance est levée à 21h35

Les rédacteurs